



# **LA FEDERATION COMMUNIQUE**

---

## **AGRICULTURE**

### **POUR NOS CONQUIS ET NOS REVENDICATIONS**

Trois ans durant la bataille que la Cgt a menée dans l'unité avec la Cgc, Fo et la Cftc lors des négociations de la nouvelle convention collective nationale de la production agricole et des Cuma a été et est toujours une démarche utile aux salariés agricoles. Nous nous en félicitons.

La réaffirmation, dans son préambule, du maintien des conventions collectives territoriales et/ou professionnelles et de leur transformation en accords étendus confirme le principe essentiel, celui de la hiérarchie des normes. Ces dispositions sont de sérieuses avancées pour défendre les conquies des salariés agricoles.

Le patronat, obsédé par ce qu'il appelle « le coût du travail », tente d'imposer des reculs en rognant sur les droits sociaux acquis. Chaque victoire que nous imposons au patronat est un coup de frein à ses velléités rétrogrades. L'unité syndicale est un moyen efficace d'y résister.

Ce qui fut le cas lors de la victoire récente des quatre syndicats (Cftc-Cgc-Cgt-Fo) dans le Tarn et la Haute-Garonne, sur le retrait par les organisations patronales des dénonciations des conventions collectives locales. A l'évidence les patrons ont dû remballer leur gaule. Il s'agit là d'une victoire dans notre lutte pour l'application de ce que nous avons gagné au niveau national. Elle confirme que le patronat ne peut pas déroger de manière moins favorable aux droits des travailleurs. Le contenu des conventions collectives territoriales ne peut pas être remis en cause, et si certains ont encore cette ambition, ils sont prévenus ! Cette expérience locale a valeur de réponse nationale. C'est aussi toute son importance.

Dans cette bataille construite dans l'unité, le rôle de l'inspection du travail dans les négociations en commissions mixtes prend une place certaine. Leur intervention est indispensable pour stopper ceux qui s'assoient sur le droit du travail. Confirmation que les moyens d'agir doivent leur être donnés et qu'une inspection du travail propre à l'agriculture rattaché au ministère de l'Agriculture doit être reconquise.

Nous continuerons d'agir avec les salariés agricoles, de plus en plus conscients, de défendre leurs revendications pour la reconnaissance des qualifications, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance de la pénibilité, et pour le développement des emplois en CDI.

Montreuil, le 28 juin 2021